

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2023-03-23-30 | Personnel communal - Tableau des emplois Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueu donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour faire suite à l'évolution des organisations présentée au Comité Social Territorial du 1er mars 2023, il convient de procéder à des modifications du tableau des emplois.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.3131-1 et L.411-1 à L411-9,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération modifiée du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,
- L'avis du Comité social territorial du 1^{er} mars 2023,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité social territorial du 1^{er} mars 2023,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
 - **Département des affaires scolaires et de l'enfance**
 - Suppression d'un poste de responsable de crèche relevant du grade de puéricultrice et avec un déroulement vers le grade de puéricultrice hors classe à temps complet,
 - Création d'un poste de responsable de crèche relevant du grade de puéricultrice, cadre de santé de 2^{ème} classe, infirmière de soins généraux et avec et avec un déroulement vers le grade de puéricultrice hors classe, cadre de santé de 1^{ère} classe, cadre supérieur de santé, infirmière de soins généraux hors classe à temps complet.
 - Suppression d'un poste d'EE Coordinatrice/coordonateur Curie-Duruy et directrice/directeur des centres de loisirs relevant du grade d'animateur et

- avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe,
- Création d'un poste de Responsable des pôles vacances loisirs et besoins éducatifs relevant du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe,
 - Suppression d'un poste d'EE Coordinatrice/coordonateur Ampère-Pergaud-Rossif et directrice/directeur des centres de loisirs et directrice/directeur des centres de loisirs relevant du grade d'animateur et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe,
 - Création d'un poste de Responsable du pôle périscolaire relevant du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe,
 - Suppression d'un poste d'EE Coordinatrice/coordonateur Ferry-Jaurès-Kergomard-Langevin-Sémard et directrice/directeur des centres de loisirs et directrice/directeur des centres de loisirs relevant du grade d'animateur et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe,
 - Création d'un poste de Responsable du pôle périscolaire relevant du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe,
 - Suppression d'un poste de Pilote des espaces éducatifs nord et Coordinatrice/coordonateur des centres de loisirs relevant du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe,
 - Création d'un poste de Responsable du pôle administration relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - Suppression d'un poste d'EE Coordinatrice/coordonateur Wallon-Robespierre-Macé et directrice/directeur des centres de loisirs du grade d'animateur et avec un déroulement vers le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe,
- **Département citoyenneté-associations-Fêtes et évènementiels**
 - Suppression d'un poste d'Agente/agent de gestion comptable et administrative relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - Création d'un poste d'Agente/agent de gestion comptable et administrative relevant du grade de rédacteur et avec un déroulement vers le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe,
 - **Département secrétariat général**
 - Suppression d'un poste d'Agente/agent de liaison courrier relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - Création d'un poste Agente/agent de liaison courrier relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de

2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade de adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

- **Département accès aux droits et développement social**
 - Création d'un poste d'Agente/agent de développement social local relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et avec un déroulement vers le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Maire

Monsieur Serge Gouet

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc129962-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023